

Statistiques  
des accidents du travail  
et des maladies professionnelles



---

## Statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles

---

L'utilisation des données statistiques répond à des besoins divers : suivi et contrôle de la gestion aux niveaux local et national, mise en perspective d'évolutions de long terme, banque de données de laquelle on extrait les éléments nécessaires pour construire des estimations ou des simulations, information du public...

La production de statistiques – que l'on s'efforce d'automatiser au maximum – est donc indispensable. C'est une activité à part entière de la branche des accidents du travail et des maladies professionnelles.

L'activité de production de statistiques consiste à collecter des données issues de différentes sources, à en vérifier la qualité, à les traiter, les organiser et les mettre en forme pour que l'on puisse en tirer une signification. La vérification de la qualité des données s'entend à la fois du contrôle du chiffre en tant que tel et du contrôle de l'adéquation de la mesure qu'il opère à ce que l'on veut réellement mesurer.

Les données élémentaires de la branche AT-MP proviennent de diverses sources : données saisies directement par les CPAM et les CRAM, données issues de l'activité de gestion et produites par les applications informatiques correspondantes, données recueillies dans des fichiers administratifs extérieurs à la sécurité sociale.

### 1. LES DIFFERENTS TYPES DE STATISTIQUES DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les statistiques des risques professionnels sont établies pour les accidents du travail, les accidents du trajet et les maladies professionnelles.

Il existe plusieurs séries statistiques constituées à partir :

#### 1.1. des données des CPAM issues d'ORPHÉE :

- ◆ **Les statistiques annuelles** dénombrent les actes de gestion relatifs à l'instruction des dossiers accidents du travail, accidents du trajet et maladies professionnelles, effectués entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année observée (le nombre de sinistres déclarés, le nombre de reconnaissances selon que celles-ci ont lieu dans le cadre du délai normal ou complémentaire, le nombre de rejets du caractère professionnel de l'AT ou de la MP dans le délai normal ou complémentaire, ...)
- ◆ **Les statistiques mensuelles** dénombrent, mois par mois, les sinistres déclarés et l'issue de leur instruction en distinguant les dossiers accidents du travail, accidents du trajet, et maladies professionnelles.
- ◆ Les statistiques issues d'EURYDICE permettront le suivi de la gestion des rentes.

#### 1.2. des données des CRAM et CGSS :

- ◆ **les statistiques financières** des accidents du travail et des maladies professionnelles sont établies à partir des données nécessaires à la détermination des taux de cotisation des entreprises pour les accidents du travail et les maladies professionnelles. Elles sont réalisées par les CRAM d'après les éléments qui leur sont fournis par les CPAM et les URSSAF. Elles sont exploitées par les CRAM et la CNAMTS ;
- ◆ **les statistiques technologiques** des accidents du travail, du trajet et des maladies professionnelles – qui présentent un grand intérêt pour les services de prévention des CRAM – classent les différents sinistres en fonction des caractéristiques de la victime, de l'accident ou de la maladie.

Les statistiques financières et technologiques dénombrent les accidents et maladies professionnelles sur la base de la date dite de premier règlement, c'est-à-dire sur la date à laquelle a été effectué le premier versement d'une prestation en espèces : indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes ;

- ◆ **les statistiques trimestrielles** d'accidents du travail, trajet, maladies professionnelles dénombrent les accidents et maladies en fonction de la date de survenance du sinistre et non de la date de premier règlement comme les statistiques financières et technologiques. Reprises dans la presse, elles représentent pour le public l'image de l'évolution récente des accidents du travail et de trajet et des maladies professionnelles.

## 2. LES DIFFERENTS DOMAINES D'APPLICATION

### 2.1 La tarification

L'établissement de la tarification annuelle des employeurs pour la couverture des risques professionnels a pour objectif de garantir la pérennité de cette assurance au travers de l'équilibre financier de la branche accidents du travail et maladies professionnelles. Cet équilibre est obtenu grâce au calcul des taux de cotisation des entreprises, évalués chaque année par établissement, en fonction du coût des sinistres et de la masse salariale connus de la mission statistique de la branche.

La série des statistiques financières est l'outil principal de gestion de la tarification des accidents du travail et maladies professionnelles.

Les informations principales des statistiques financières sont :

- l'effectif annuel, calculé par établissement et qui correspond à la moyenne des personnes physiquement présentes au dernier jour de chacun des trimestres de l'année ;
- la masse salariale qui correspond au montant des salaires soumis à cotisation ;
- le nombre de sinistres qui ont fait l'objet d'un premier versement d'indemnités journalières, d'indemnités en capital ou de rentes au cours de l'année ;
- les sinistres entraînant une incapacité permanente ;
- les sinistres entraînant le décès de la victime avant consolidation, c'est-à-dire avant fixation d'un taux d'incapacité permanente ;
- le montant des prestations versé aux victimes et imputé aux comptes employeurs (frais médicaux, frais hospitaliers, frais pharmaceutiques et indemnités journalières) ;
- le montant des indemnités en capital affecté d'un coefficient 1,1 pour imputation au compte employeur ;
- le montant des capitaux représentatifs des rentes attribuées, soit 32 fois le montant de la rente annuelle pour les rentes viagères, soit 26 fois le salaire minimum des rentes dans le cas des accidents mortels.

Ces statistiques qui servent essentiellement à l'établissement des taux de cotisation bruts pour la couverture des risques professionnels, sont dressées par activité professionnelle, par groupe d'activité (groupement financier) et par grande branche d'activité (comité technique national).

Le taux brut (rapport entre le coût du risque et la masse salariale) sert de base de calcul, avec les majorations, au taux net de cotisation. Ces taux sont établis en fonction des données triennales. La valeur du risque est égale à la somme des prestations, des capitaux représentatifs des rentes et des indemnités en capital.

Du point de vue de la tarification, un suivi de qualité de l'instruction des sinistres, des prestations servies aux victimes et des données sociales des établissements employeurs est essentiel à la santé financière de la branche. Il est donc important de garantir une gestion

rigoureuse des dossiers des risques professionnels avec une bonne affectation des dépenses afférentes aux sinistres de la part des CPAM, ainsi que des transmissions fiables de dépenses aux CRAM et CGSS. De même, un suivi rigoureux et un classement juste des établissements employeurs et de leur masse salariale est essentiel à une répartition correcte des cotisations entre ces mêmes employeurs.

## 2.2. La prévention

Les statistiques technologiques constituent l'outil le plus adapté de suivi de la sinistralité des risques professionnels aux fins de prévention.

Les informations principales fournies par les statistiques technologiques concernent :

- l'effectif annuel ;
- le nombre d'heures travaillées ;
- le nombre de sinistres entraînant un arrêt de travail ;
- le nombre de sinistres entraînant une incapacité permanente ;
- le nombre de décès ;
- le nombre d'indemnités journalières.

Pour chaque sinistre, les informations suivantes sont également disponibles :

- les caractéristiques de la victime ;
- les causes, circonstances et conséquences des sinistres (élément matériel ou agent causal, nature et siège des lésions, etc.) ;
- l'activité professionnelle (qualification, profession, branche d'activité) ;
- les caractéristiques des établissements (taille, activité, masse salariale, etc.).

Par ailleurs, les accidents du travail graves significatifs sont compilés par l'INRS au sein de la banque de données EPICEA. Ils sont codés par des variables qui précisent les conditions de survenance de l'accident du travail.

Pour les besoins de la prévention, la variété de statistiques, complétées par des indications qualitatives d'autre nature (visites d'entreprises, comités techniques, etc.) est indispensable. À la différence de la tarification, où l'accent est mis sur les données élémentaires afférentes à chaque établissement, puisqu'il en découle des conséquences financières, la prévention s'attache à la qualité de description des sinistres et à la stabilité dans le temps des concepts statistiques utilisés.

## 2.3. La réparation

Cette mission constitue le fondement du système d'assurance des risques professionnels au travers de l'indemnisation des victimes d'accidents professionnels. Les statistiques des risques professionnels doivent permettre de mesurer le niveau, la qualité et l'efficacité du service rendu.

Les séries statistiques nécessaires au suivi de la réparation et de l'indemnisation sont complétées par les données issues du DATAMART (magasin de données) au niveau national. Ces statistiques permettent de connaître de façon fiable et avec des informations de qualité :

- ◆ l'intégralité des prestations versées aux victimes d'un accident du travail, d'un accident du trajet ou d'une maladie professionnelle ;
- ◆ les versements de rentes selon les différentes typologies de bénéficiaires (victimes, ayants droit) et leurs modalités de versement (mensuel, trimestriel, rachat de rente, etc.) ;

- ◆ les prescriptions de soins (arrêts de travail, hospitalisations, etc.) effectués par les professionnels de santé.

## 2.4. Le pilotage et l'information

- ◆ La notion de pilotage recouvre ici l'ensemble des outils permettant aux instances dirigeantes de la branche d'orienter, d'un point de vue global, la politique de gestion des risques professionnels. Dans cette optique, les statistiques des risques professionnels ont pour vocation de fournir les outils et les indicateurs nécessaires à cet exercice. Les différentes statistiques déjà présentées sont toutes également utilisées dans ce but. Bien entendu, ce qui compte principalement ici est de recourir, au niveau local, à des concepts nationalement homogènes, de façon à pouvoir valablement faire des agrégations, pour des données additives (dénombrements d'accidents par exemple), et recourir, pour les autres données (délai d'instruction par exemple) à des grandeurs statistiques significatives : moyenne, dispersion.
- ◆ Dans le cadre de sa mission de service public, la branche AT-MP informe le public de son activité. Une série de brochures est régulièrement publiée et sera mise progressivement en ligne sur le site internet : **[www.risquesprofessionnels.fr](http://www.risquesprofessionnels.fr)**
- ◆ Une difficulté souvent soulignée lorsqu'on traite des statistiques est le décalage habituellement jugé trop important entre la publication des chiffres et la période sur laquelle ils portent. La branche AT-MP n'échappe pas à cette difficulté dans la mesure où elle publie des statistiques "définitives", après accomplissement de tous les actes de gestion. C'est pourquoi des statistiques plus fréquentes, mais révisables, sont publiées, **les statistiques trimestrielles** :

Sans être à proprement parler conjoncturelles, ces statistiques permettent donc de publier plus rapidement des chiffres qui par ailleurs se calent sur un événement plus "parlant" que la date de premier règlement utilisée pour la confection des statistiques technologiques, à savoir la date de survenance de l'accident ou de déclaration de la maladie.

Compte tenu des délais médicaux et administratifs nécessaires au règlement des arrêts et des incapacités permanentes, ou à la reconnaissance de l'origine professionnelle des décès, les conséquences des accidents survenus ne sont donc connues et dénombrées que progressivement.

En conséquence, les statistiques trimestrielles fournissent des premières indications sur les trimestres les plus récents, qui seront ensuite complétées lors des publications suivantes, pour fournir finalement les données définitives concernant un trimestre après un délai de deux ans.

Les statistiques trimestrielles sont consolidées au niveau national par éléments matériels (pour les accidents du travail et les accidents du trajet) et par syndrome (pour les maladies professionnelles).

## 3. ÉVOLUTIONS DANS LES ANNEES A VENIR

La qualité des statistiques produites est avant tout le reflet de la qualité de la collecte des données élémentaires qui les constituent. Or, celle-ci dépend à son tour de l'évolution des applications informatiques utilisées.

Un Schéma d'Orientation du Système d'Information de la branche AT-MP a été élaboré. Les différents projets qui y figurent comportent systématiquement un volet statistique.

Il est également prévu d'harmoniser les statistiques technologiques au niveau européen. Un groupe de travail composé de quatre pays européens a remis un rapport à l'Office statistique de l'Union européenne EUROSTAT préconisant le suivi du lieu de l'accident de façon détaillée, l'activité générale et spécifique de la victime au moment de l'accident.

Afin d'orienter la politique de prévention, les statistiques des risques professionnels sont également établies en fonction de variables ciblées sur les causes, circonstances et conséquences des sinistres.

Plusieurs engagements d'amélioration des statistiques et des études de la branche accidents du travail, maladies professionnelles ont été pris dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion pour la période 2004-2006.